

Recherches sociographiques



René CÔTÉ et Guy ROCHER (dirs), *Entre droit et technique : enjeux normatifs et sociaux*

Pierre Saint-Aunaud

Volume 38, numéro 1, 1997

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057107ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057107ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Saint-Aunaud, P. (1997). Compte rendu de [René CÔTÉ et Guy ROCHER (dirs), *Entre droit et technique : enjeux normatifs et sociaux*]. *Recherches sociographiques*, 38(1), 167–169. <https://doi.org/10.7202/057107ar>

munautaire, Pierre HAMEL montre que les acteurs sociaux aspirent plus à la liberté qu'à l'égalité; ils cherchent à définir leurs actions en fonction de leur liberté pour mieux contrôler leur marge de manœuvre. D'où le pluralisme des pratiques et des actions qui rendent difficile de concevoir les solutions, du genre *one size fits all*, aux problèmes dans les sociétés complexes, sans faire appel à la participation des acteurs sociaux, surtout celle du mouvement communautaire. Comme on peut le voir dans le champ socio-sanitaire au Québec, l'action communautaire se révèle un véritable laboratoire d'expérimentation sociale. En proposant un mode de vie fondé sur le partage et l'échange, comme celui que les travaux de Jacques GODBOUT et d'Andrée FORTIN mettent en évidence, les milieux communautaires constituent un lieu stratégique des sociétés complexes.

À bien y penser, et au terme de cet exercice, peut-être que ce *Traité* témoigne moins de l'éclatement des problèmes sociaux que de l'éclatement, du moins embryonnaire, des systèmes de représentation bureaucratiques et professionnels qui se sont emparés du champ social depuis tant de décennies. Si tel est le cas, il me semble que, en ces temps inquiets, il y a encore de l'espoir pour l'avenir de la démocratie — à la condition de pouvoir nourrir les nécessaires débats qu'implique le vivre-ensemble dans les sociétés complexes et pluralistes.

Louise BLAIS

*École des services sociaux,
Université d'Ottawa.*

René CÔTÉ et Guy ROCHER (dirs), *Entre droit et technique : enjeux normatifs et sociaux*, Montréal, Les Éditions Thémis, Centre de recherche en droit public, Faculté de droit, Université de Montréal, 1994, 425 p.

Les sociétés contemporaines, chacun le sait, ont mué en d'immenses sociétés de droit. Une myriade de règles et de procédures de type juridique y sont partout utilisées. En dépit de ce fait, le droit ne régit pas à lui seul toutes les pratiques individuelles ou collectives. D'autres facteurs interviennent dans le processus de régulation, par exemple les normes économiques, politiques, religieuses, administratives, sociales. Ces éléments sont tous susceptibles d'entrer en interaction avec l'éventail particulier des règles et procédures juridiques. Voilà qui construit un système à la fois vaste, complexe, polymorphe: la *normativité*. C'est ce système qui se trouve au centre du débat dans l'ouvrage collectif dirigé par Côté et Rocher.

En effet, dix-huit auteurs, juristes pour la plupart, s'y penchent sur cette normativité qui tend aujourd'hui à se déployer dans le domaine du *changement technologique*. L'examen prend la forme d'une expertise de plusieurs pratiques différentes ayant un même dénominateur commun: de nouvelles technologies naissent, accroissent l'efficacité d'une pratique donnée, ce qui entraîne la formation de nouvelles balises normatives pour mieux coordonner la multitude des contacts et des échanges, soit entre individus, soit entre groupes, voire entre organismes de toutes sortes, selon les contextes. Les pratiques ainsi analysées sont la procréation artificielle, le génie biomédical, l'allocation d'équipements médicaux entre centres hospitaliers, la communication de renseignements personnels, l'apparition des systèmes experts en

droit, la détermination de la peine en matière de fraude, les percées biomédicales et l'éthique animale, l'émergence d'une « éthique nouvelle », l'internationalisation des normes dans le champ technologique, l'internationalisation normative et le droit de l'informatique. On se retrouve donc devant un éventail de « cas » allant du social local, le Québec, au social international sinon à l'universel. Quant aux « données » d'analyse, elles proviennent de trois sources différentes : des discours obtenus par entrevues auprès d'acteurs stratégiques, l'expérimentation directe de certaines technologies juridiques, des références documentaires récentes et spécialisées sur des points précis.

Il s'agit, sans conteste, d'un ouvrage important et de grande qualité sur le plan scientifique. Les chercheurs ont tous mené leurs investigations à l'aide d'un cadre conceptuel large et souple, évitant de réduire le questionnement aux seules normes juridiques. Le lecteur, par voie de conséquence, découvre la multiplicité même des normes existantes dans le domaine du changement technologique tout en prenant conscience des enjeux souvent conflictuels qu'elles recouvrent : s'éclaire ainsi, pour son bénéfice, une complexité systémique particulière. La réussite de ce collectif tient également à la richesse de son contenu empirique, résultat de la décision d'avoir ancré l'examen dans des pratiques concrètes plutôt que d'avoir privilégié une réflexion générale et abstraite. Décision opportune, la meilleure sans doute pour rendre la normativité intelligible en tant que travail sans cesse repris de la société sur elle-même et selon des modes pluriels. Un troisième élément de succès, et non le moindre, provient de la documentation spécialisée qui accompagne chaque texte. Ces matériaux servent d'abord à appuyer l'argumentation des chercheurs, mais ils ouvrent aussi sur d'autres angles pertinents de discussion de la normativité en conjonction avec le changement technologique.

Produit d'un chantier interdisciplinaire, l'ouvrage s'inscrit dans une orientation classique de la science sociale. Les auteurs rappellent avec clarté les prémisses idéologiques ou encore les valeurs au fondement des sociétés modernes industrialisées, sources de l'explosion technologique déferlant sur nous aujourd'hui. Prémisses et valeurs servent, en fait, de grande référence sociologique pour mieux guider l'examen de la *régulation normative* dans certains espaces sociaux particulièrement envahis et transformés par les technologies nouvelles. Le postulat suivant paraît sous-tendre toute la trame conceptuelle du livre : les sociétés contemporaines techno-informatisées ont atteint un tel degré de complexité structurelle — ou de différenciation interne — que se trouve posé de manière inédite le problème fondamental de leur *intégration* ; et ce problème doit trouver sa solution dans l'appareillage normatif desdites sociétés. On serait donc invité, advenant la justesse de cette hypothèse, à lire les textes dans une double perspective : une exploration empirique visant à repérer les diverses « solutions » normatives mises en œuvre dans un certain nombre de pratiques qui s'alimentent aux nouvelles technologies, un exercice d'appréhension des capacités intégratrices de l'appareillage normatif ainsi détecté. Devant quelle *inventivité* normative sommes-nous au juste placés en cette fin de vingtième siècle, sous le coup de la puissante révolution technologique qui ébranle en profondeur toutes nos assises, et à quoi aboutira ce laborieux mais crucial travail de nos sociétés contemporaines sur elles-mêmes ? Pareil questionnement se situe dans le droit fil des interrogations d'un SPENCER et surtout d'un DURKHEIM aux premiers âges de la sociologie, qu'ont ensuite reprises des auteurs éminents tels que Talcott PARSONS, Neil J. SMELSER ou encore Niklas LUHMANN. Voilà pourquoi nous parlons d'une approche explicative classique.

Quel est, selon nous, le diagnostic des chercheurs dans cet éclairage scientifique ? Certaines solidarités sectorielles semblent vouloir émerger autour de nouveaux éléments rassem-

bleurs — de nouveaux idéaux et symboles, de nouvelles valeurs d'ordre éthique, entre autres — mais pas avec la même autorité ou encore la même netteté dans chacune des pratiques technologiques examinées. Les situations diffèrent selon que les normes « dures », c'est-à-dire cognitives, techniques, opérationnelles... sont plus ou moins dominantes, selon que la confrontation s'avère plus ou moins vive entre des acteurs porteurs de projets divergents dans un même espace social d'expertise ou d'intervention, etc. L'enjeu de la cohésion ou de l'intégration s'impose partout comme décisif, mais il semble impossible, dans le foisonnement normatif actuel, d'apercevoir ce qui pourrait se détacher comme une figure type de solution normative en rapport, toujours, avec le changement technologique accéléré.

Du côté de sa facture, le livre n'est pas exempt de certaines petites imperfections. Pourquoi avoir dévoilé, dès les premières pages, les résultats principaux de la recherche plutôt qu'à la fin comme un aboutissement naturel du parcours complet effectué? Par suite de ce curieux procédé, l'équilibre se fait difficilement entre une longue introduction, d'une part, et une fin abrupte sans conclusion aucune, d'autre part. Dans un ordre d'idées différent, plusieurs négligences grammaticales ressortent ici et là au fil des pages, défauts assez mineurs au demeurant. Il faut s'empresse de les relativiser et tirer avant tout profit du contenu qui est, lui, fort substantiel et instructif.

Pierre SAINT-ARNAUD

*Département de sociologie,
Université Laval.*

Claude RYAN, *Regards sur le fédéralisme canadien*, Montréal, Boréal, 1995, 244 p.

Pour qui cherche des arguments en faveur du maintien du Québec au sein de la fédération canadienne, l'ouvrage de Claude Ryan est incontournable. Pour les autres, il présente le bilan engagé d'un acteur politique important (il fut tour à tour chef du Parti libéral du Québec (PLQ) et responsable de nombreux portefeuilles au sein du gouvernement Bourassa dont l'éducation, l'enseignement supérieur et la science, l'application des lois professionnelles, la politique linguistique, la sécurité publique, les affaires municipales et l'habitation).

Comme le titre l'indique, c'est d'abord de fédéralisme qu'il est question. Celui-ci est scruté à partir d'angles multiples. L'exercice n'est pas neutre. Dès la première page, Claude Ryan admet que cette publication s'est imposée à lui comme un « devoir civique impérieux ». La parution des *Regards sur le fédéralisme canadien* a précédé de quelques mois la tenue du référendum québécois. La démarche est donc ouvertement engagée et partisane, ce qui n'empêche pas l'auteur d'être parfois critique à l'endroit du gouvernement fédéral. Ce même esprit critique n'est toutefois pas au rendez-vous, à une exception près, en ce qui concerne l'évaluation de la performance du gouvernement dont il fut l'une des chevilles ouvrières. La thèse centrale n'est pas nouvelle: contrairement aux souverainistes, les fédéralistes considèrent « que le Québec a très bien réussi à se développer au sein de l'ensemble fédéral canadien et que l'appartenance à ce système en continuelle évolution est l'option la plus valable pour l'avenir » (p. 11). Cet argument constitue la pierre angulaire de l'ouvrage.